

CONDITIONS PRÉALABLES

L'accès à la formation Bachelor HES-SO en arts visuels requiert des candidat-e-s de remplir les conditions suivantes :

- a) maturité gymnasiale, baccalauréat ou titre équivalent ;
- b) maturité professionnelle en relation avec le domaine d'études, ou titre équivalent ;
- c) maturité spécialisée dans le domaine Arts visuels ou titre équivalent ;
- d) Les candidats ayant obtenu un diplôme clôturant une formation de trois ans, décerné par une école supérieure de commerce ou par une école du degré diplôme, sont priés de se renseigner au secrétariat ;

A titre exceptionnel, un-e candidat-e qui ne possède aucun de ces titres peut être accepté-e s'il-elle fait preuve, à travers son dossier, sa présentation et sa lettre de motivation, de la culture générale requise et de qualités artistiques exceptionnelles, justifiant d'une expérience dans ce domaine.

FRAIS D'INSCRIPTION

Le candidat s'acquitte de CHF 150.- couvrant les frais d'ouverture de dossier et les honoraires du jury. Ce montant reste acquis à l'édhéa, quelque soit le résultat de la procédure d'admission.

DOSSIER

Le candidat constitue un dossier contenant :

- > la fiche d'inscription pour le concours d'admission.

- > un texte décrivant ses motivations, aspirations, et ses attentes liées à la formation.
- > des travaux originaux (dessins, peintures, photos, vidéos, textes, notes).
- > des photographies d'éventuelles œuvres tridimensionnelles.
- > un curriculum vitae.

- > copie des diplômes obtenus.
- > une copie du récépissé des frais d'inscription.
- > copie de la carte identité /du passeport.

JURY

La direction de l'édhéa nomme un jury chargé d'examiner les dossiers. Il est composé essentiellement de professeurs de l'école. Un/e assistant/e et un/e étudiant/e peuvent y être conviés/es également.

ENTRETIEN

Tout-e candidat-e sera convoqué-e à un entretien avec la commission qui permettra de déterminer ses aptitudes à suivre le programme bachelor en AV, sur la base de son dossier complet et de l'entretien individuel.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Le/la candidat/e aux examens d'entrée pour l'année académique 2019 - 2020 complète son inscription avant le **29 mars 2019**.

RÉSULTATS

Aucun résultat n'est proclamé avant que le jury n'ait procédé à tous les entretiens qui ont lieu les 30 avril et 1er mai 2019. Au terme des entretiens, le jury sélectionne les futur-e-s étudiant-e-s. Sa décision est sans appel. Le résultat du concours sera communiqué individuellement par courrier.

ENTRÉE 2019/20

L'année académique débute le **lundi 16 septembre 2019**.

FRAIS D'ÉTUDES

Ecolage annuel : CHF 1000.-
Frais de matériel : CHF 700.-

ÉGALITÉ DES CHANCES

Dans ses procédures d'admission, l'école s'engage à ne porter aucune discrimination à l'égard du sexe, de l'âge et de l'origine des candidats.

Bachelor en Arts Visuels

inscription admission 19/20

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM NOM

DATE DE NAISSANCE

NATIONALITÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

CANTON

TÉLÉPHONE

E-MAIL

FORMATION(S) ANTÉRIEURE(S)

DIPLÔME(S) ET ÉTABLISSEMENT(S)	DÉBUT ET FIN (ANNÉE)	ANNÉE D'OBTENTION DU TITRE	DOMICILE AU MOMENT DE L'OBTENTION DU TITRE

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

ÉTABLISSEMENT(S)	DÉBUT ET FIN (ANNÉE)	FONCTION

Pour les personnes qui ont déjà été inscrites dans une HES ou une université en Suisse:

Numéro de matricule :

Je désire poser ma candidature à l'admission du programme Bachelor en arts visuels 2019-2020 de l'édhéa (délai dépôt du dossier: le 29 mars 2019, entretiens 30 avril et 1er mai 2019)

En soumettant ce dossier de candidature à la HES-SO, je certifie l'exactitude de toutes les données y figurant et j'accepte que celles-ci soient traitées dans le cadre de la HES-SO, dans le respect de la législation sur la protection des données.

En soumettant ce dossier de candidature, j'autorise la HES-SO (ou la haute école) à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant. En cas de refus, nous vous demanderons des documents supplémentaires pouvant entraîner des délais dans le traitement de votre dossier. Attention : Toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.

LIEU ET DATE

SIGNATURE

Ce formulaire est à joindre au dossier de candidature.